

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2025

Est par la présente donné par la greffière-trésorière de la susdite municipalité, que :

En vertu de l'article 956 du Code municipal, lors de la session du 12 décembre 2024 à 19 heures 30, le Conseil adoptera le budget ainsi que le rapport triennal d'immobilisations pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025.

Les citoyens peuvent assister à cette séance qui aura lieu à la salle du Conseil municipal, situé au 134 rue Principale, à Saint-Anselme pour demander ou obtenir des informations.

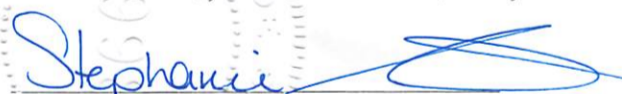
Donné à Saint-Anselme ce 4^e jour du mois de décembre 2024.


Stéphanie Bélanger
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidante à Saint-Anselme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le règlement n°437, soit le règlement relatif aux modalités de publication des avis publics, entre 11 et 17 heures de l'après-midi, le 4^e jour du mois de décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4^e jour du mois de décembre 2024.


Stéphanie Bélanger
Greffière-trésorière